

COMMUNIQUE

DE

L'Association de Défense du Site d'Ermenonville

Fin des odeurs du site de compostage Suez Organique ???

Chers Ermenonvillois,

Il y a 8 ans sur la route nationale 330 à la sortie d'ERMENONVILLE une activité de compostage et de stockage de fertilisants organiques a été autorisée par arrêté préfectoral.

Les études préalables avaient sous-estimé l'impact négatif à venir sur les communes mitoyennes, principalement ERMENONVILLE et MONTAGNY Ste FELICITE.

Rapidement nos deux communes ont été victimes de très fortes nuisances olfactives.

Devant le peu ou l'absence totale de réaction des différentes organisations institutionnelles il y a trois ans l'Association de défense du site d'Ermenonville s'est alors adjoint les services du cabinet d'avocats de Madame Corinne Le-page.

Suite à nos différentes réunions et préparation du dossier avec notre avocat celui-ci a alors requis officiellement l'intervention de Monsieur le Préfet afin que celui-ci fasse cesser cette situation.

Notre action va enfin aboutir grâce aussi à l'efficace coopération de nos voisins de MONTAGNY Ste FELICITE : SUEZ ORGANIQUE a accepté d'investir plus de 1 000 000 EUR pour la mise en place des différentes mesures techniques (couverture des casiers et du bio filtre, création d'une zone de traitement des oranges etc ...) **qui vont réduire de façon très importante voire supprimer les nuisances olfactives que nous avons dû subir pendant des années.**

Début des travaux mi-avril, fin des travaux mi-juillet 2018

Fin Août une visite du site SUEZ sera organisée pour prendre acte de l'achèvement des travaux.

L'ensemble des honoraires versés à notre avocat, dont l'action a été déterminante, a été supporté par l'Association de défense du site d'Ermenonville, non subventionnée par la Mairie, et n'aura donc pas coûté un centime aux villageois.

Nous devons rester vigilants pour la défense de nos Villages.



COMMUNIQUÉ

Un voyage à l'horizon ? Commandez dès aujourd'hui votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de **commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM**, depuis votre compte ameli.

Comment gagnez du temps ?

- 1 - Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « mes démarches » puis « Commander une CEAM »
- 2 - Indiquez la date de votre départ
- 3 - Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois (à votre retour de voyage, vous trouverez votre CEAM dans votre boîte aux lettres).

Valable 2 ans, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Pratique ! Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

Le saviez-vous ? En cas d'oubli de votre CEAM physique, présentez votre CEAM digitalisée, depuis votre smartphone, aux professionnels de santé consultés !

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Connectez-vous sur www.ameli.fr



Le Mensuel de vos Élus Mai 2018

Vous pouvez voir ces informations et d'autres sur le site de la commune : www.montagnystefelicite.fr

N° : 34

ÉDITO

Le 07 Juin 2018

Montaféliennes, Montaféliens,

Vous trouverez dans ce numéro un communiqué de l'ADSE (Association de défense du Site d'Ermenonville), avec laquelle nous avons mené les démarches pour obtenir de la société TERRALYS des aménagements de leur site afin de supprimer les odeurs que leurs activités nous envoyaient. Ceci est un bon exemple pour montrer qu'à plusieurs nous pouvons obtenir des avancées. Malgré tout nous devons rester vigilants et continuer à nous manifester dès qu'il y a émission de nouvelles odeurs.

Vous êtes une soixantaine de familles à bénéficier du service SMS que nous avons mis en place pour vous informer en urgence des événements intervenant sur la commune. Je pense que vous pourriez être plus nombreux. N'hésitez pas à vous inscrire, soit sur le site montagnystefelicite.fr, soit au secrétariat de la mairie.

Voici plusieurs dimanches que l'on m'appelle pour me signaler que certains d'entre vous ne respectent pas les règles que je vous rappelle : Afin d'assurer la quiétude de notre village, les tontes de pelouses sont autorisées du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00.

Les dimanches et jours fériés, il est interdit de tondre et (ou) faire du bruit avec coupes haies, tronçonneuses, engin à moteur, etc... sauf heures indiquées ci-dessus. Les feux de jardins sont également interdits.

Je compte, nous comptons sur votre compréhension.

Le Comité des Fêtes prépare actuellement la fête du mois de juillet. N'oubliez pas de réserver votre week-end du 14 juillet. Vous êtes également invités à participer à la brocante qu'il vous propose le 17 juin 2018.

Bien cordialement

Le secrétariat accueille le public:

- * le mardi de 14h00 à 19h00
- * le jeudi de 17h00 à 19h00
- * le samedi de 10h30 à 12h00

Tel: 03. 44. 21. 08. 90

Courriel : mairie.montagny.ste.felicite@wanadoo.fr

Jean-Paul DOUET

Maire de Montagny-Ste-Félicité

E-mail : mairejpdouet@orange.fr

Tél. : 06.07.37.21.02



Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2018 à 20h30

Présents : M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, M. MONTEUX Stéphane

Absents excusés : M. BOUCON Denis qui donne pouvoir à M. PICOU Jean-François, Mme TESSIER Magali.

Présente dans la salle : Mme LOCRE, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : M. MONTEUX Stéphane

ORDRE DU JOUR :

◆ DELIBERATIONS

- CCPV : Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité
- SMACL : indemnisation sinistre
- Demande de subvention

◆ DIA

◆ TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

◆ COMMUNICATIONS DIVERSES

Début de séance 20h41

Signature du dernier compte-rendu par les membres du conseil présents ce jour-là.

DELIBERATIONS

CCPV : Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité

M le maire explique le principe des reversements des taxes professionnelles effectués par la CCPV depuis le passage en Fiscalité Professionnelle Unique par la CCPV. Les communes sont compensées à l'euro près. Pour les revenus supplémentaires, à compter du 1^{er} janvier 2017, la CCPV propose la mise en place d'un pacte financier qui prévoit le reversement de 20 % de ces revenus supplémentaires aux communes. Les conseils municipaux sont invités à se prononcer sur ce pacte qui prévoit que 50% de ces 20% soient reversés aux communes et que les 50 % restant soient consacrés à un fond de concours.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité :

CONSIDÈRE que si la proposition est intéressante, elle mérite toutefois quelques améliorations afin de satisfaire aux objectifs.

Le Conseil Municipal propose que la part 2 versée par le biais du fond de concours soit liée à un thème choisi annuellement comme, par exemple, un projet lié aux sports, à la petite enfance, au petit patrimoine, au tourisme, au petit commerce et pourquoi pas plutôt que d'être limité à un intérêt économique ou touristique à l'équipement matériel des petites communes (outils d'entretien, achats de chaises, tables ...).

CONSIDÈRE également que l'article 3 est injuste et pénalise les communes dépourvues de zone économique car cet article précise qu'en cas de déficits d'opérations de développement économique, ceux-ci viendraient prioritairement imputer la part 2.

Le Conseil Municipal propose que les communes concernées par les opérations en déficit soient directement impactées via la part 1 du DSC sur plusieurs années, si nécessaires. En effet, ces dites communes voient leurs ressources augmenter via la taxe d'aménagement mais également via la taxe foncière.

CONSIDÈRE que les modalités de mise en œuvre de répartition de la part 2 doivent être modifiées en précisant que le bureau propose les projets retenus et non retenus au conseil communautaire à qui appartiendra la décision finale.

SMACL : indemnisation sinistre

L'indemnisation concerne le candélabre percuté par un automobiliste. Le conseil accepte à l'unanimité l'indemnité proposée par la SMACL.

Demandes de subvention

La demande de subvention concerne les ralentisseurs rue Porte de Baron, subvention faite auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, après celle obtenue par le conseil départemental. Acceptée à l'unanimité.

Pour les délibérations suivantes ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Proposition de la société TDF (Télé Diffusion de France) d'une indemnisation pour la pose d'une antenne destinée aux opérateurs télécom.

Dernières propositions de TDF :

Installation et 1^{er} opérateur : 3000€ / an

Chaque opérateur supplémentaire : 3000€ / an

Monsieur le Maire propose de contacter les autres maires concernés. Acceptée à l'unanimité.

Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement 2019

Madame Véronique LOCRE est désignée à l'unanimité coordinateur communal.

Statuts du Syndicat de la Nonette

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts adoptés par le comité syndical.

Demande de subvention de la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-France

Refusée à l'unanimité.

DIA

Habitation située au 14, rue Moitié : pas d'usage du droit de préemption

Habitation située au 1, ruelle de Chaâlis : pas d'usage du droit de préemption

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

Fleurissement de la Place du Fort : proposition d'un affichage indiquant : « ce fleurissement a été réalisé avec les habitants – Merci de le respecter ». Il sera demandé au PNR que l'affiche soit réalisée avec une photo prise le jour de l'opération de fleurissement.

SE60 : L'entreprise LESENS est venue faire un repérage mercredi 16 mai 2018. L'installation des variateurs d'intensité est prévue en Juin pour permettre la réduction de la consommation électrique.

Les agents techniques doivent intervenir à la sapinière et reboucher les trous routes de Silly-Le-Long et de Versigny.

Achat des panneaux de signalisation :

« Trous en formations » route de Silly-Le-Long

« Voie sans issue » Impasse Tournebut

« Sens Unique » à l'entrée de la ruelle de Chaalis

Problème avec les tracteurs : les entreprises Matagrif et Fremont ont été contactées. L'achat d'un tracteur tondeuse Toro chez Fremont est engagé. (5750€ H.T)

Employés communaux :

Monsieur LEGRAND est en arrêt jusqu'au 18 mai 2018

Monsieur MORICONI a décidé de mettre fin à son contrat de travail le 15 juin 2018 pour des raisons familiales.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Réunion pour le tirage au sort des jurés d'assises à Nanteuil Le Haudouin Le 5 juin 2018. M PICOU représentera la commune.

Maison au 39, rue Porte de Baron : la procédure de « Bien sans maître » est toujours en cours.

Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables : Les consignes et contre consignes se succèdent.

Nous sommes en attente du nouveau planning de ramassage qui débutera le 4 juin 2018.

La mairie a reçu un courrier de Mme PUCHARSKI refusant la pose du nouveau compteur Linky.

SAUR : travaux en cours au château d'eau et à la station d'épuration.

TERRALYS : Intervention pour enlever les boues

Nuisances olfactives : Les travaux de recouvrement des bâtiments sont en cours. Les conseillers font remarquer que les odeurs ont pratiquement disparu.

Accueil collectif des mineurs à Ermenonville (centre aéré) : le coût de cet accueil avoisine les 100 000€ contre environ 12 000€ pour celui organisé à Montagny-Sainte-Félicité.

Courrier de la CCPV indiquant que le SCoT révisé a été approuvé et peut être consulté en ligne.

SIVOS : une réunion est prévue à la Sous-Préfecture le 30 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h00